Lyon, le 5 avril 2018



|  |  |
| --- | --- |
| *La direction de la Santé Publique***Affaire suivie par :**Dr Vincent RONINPôle régional de veille sanitairears-ara-veille-sanitaire@ars.sante.fr |  |

Objet : **Epidémie de rougeole en France**

Madame, Monsieur,

Depuis la fin de l'année 2017, de très nombreux cas de rougeole ont été signalés en France.

**La rougeole est une infection virale très contagieuse et potentiellement grave** à l’origine de formes sévères (atteintes respiratoires et neurologiques) et pour laquelle **il n’existe pas de traitement curatif**.

Elle se transmet par la projection de gouttelettes salivaires (toux, éternuements). Une personne infectée peut contaminer jusqu’à 20 personnes non vaccinées. Les premiers symptômes apparaissent une dizaine de jours après le contact:

* fièvre,
* toux,
* nez qui coule,
* yeux rouges,
* éruption cutanée (taches rouges en relief sur la peau) qui apparait quelques jours après les premiers signes et commence par le visage avant de s'étendre sur tout le corps.

La rougeole est contagieuse de 5 jours avant à 5 jours après le début de l'éruption et doit conduire systématiquement à une éviction scolaire ou un arrêt de travail pendant la période de contagiosité, dès que le diagnostic est suspecté.

**La vaccination est le seul moyen efficace de se protéger**.

**N’attendez pas que l’épidémie de rougeole progresse** pour avoir recours à la vaccination pour protéger vos enfants, vous protéger ainsi que les personnes fragiles de votre entourage familial et professionnel.

C’est pourquoi nous vous demandons de vérifier sans délai (si nécessaire avec l’aide de votre médecin traitant) :

* la vaccination de votre(vos) enfant(s) contre la rougeole (**2 injections** de ROR® ou PRIORIX® ou ROUVAX® ou M-M-RVaxPro®)
* votre propre vaccination (**2 injections**) :
	+ si vous êtes né(e) après 1980
	+ ou si vous n’avez jamais eu la rougeole et que vous travaillez au contact de personnes vulnérables qui ne peuvent pas être vaccinées (nourrissons, femmes enceintes, personnes immunodéprimées)

Pour toute information complémentaire sur la vaccination contre la rougeole, vous pouvez consulter les sites :

* <http://www.vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Rougeole>
* <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/rougeole-la-vaccination-est-la-meilleure-protection>